

INCAPACITÉ ET CONTRIBUTIONS POSITIVES À L'EXPÉRIENCE PARENTALE

Stéphane Morin

Être père ou mère d'un enfant qui présente une incapacité demeure un « défi ». Cette communication s'inscrit dans la conclusion d'une thèse de doctorat en psychologie réalisée à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle porte sur les contributions positives¹ à l'expérience parentale auprès d'un enfant qui présente une incapacité. Premièrement, elle présente un état des connaissances sur les contributions positives à l'expérience parentale auprès d'un enfant qui présente une incapacité. Deuxièmement, elle vise à rendre compte des différences entre les pères et les mères et à déterminer l'incidence des caractéristiques comportementales de cet enfant sur la perception parentale de contributions positives auprès de 306 parents (123 pères et 183 mères) dont l'enfant présente un retard global de développement, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. La méthode d'enquête par questionnaire a été utilisée. Deux instruments ont été administrés : « L'Échelle des Contributions Positives (ÉCP) » et le questionnaire « Points forts - Points faibles ». Les résultats démontrent que le principal regard posé par les chercheurs sur l'expérience de ces parents a été à l'intérieur de « l'anormalité ». Conséquemment, une importance considérable a

donc été accordée à l'étude des conséquences négatives, donnant lieu à une documentation de recherche abondante sur cette dimension de l'expérience parentale. D'autres courants de recherche ont toutefois confirmé la présence de contributions positives à l'expérience parentale liée à la présence d'un enfant ayant une incapacité. Les résultats confirment les hypothèses quant aux différences entre les pères et les mères et quant à l'effet des caractéristiques comportementales de l'enfant. La discussion générale aborde les retombées pour la recherche et la pratique.

¹ On peut définir les contributions positives comme étant les «bénéfices perçus par les parents, frères et soeurs ainsi que les autres membres du système familial, attribuables à la présence d'un membre qui présente » une incapacité [traduction libre] (Behr, 1989)